

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 12/07/2019

Reçu en préfecture le 12/07/2019

R Affiché le 12 JUN 2019

ID : 084-200040681-20190701-DP_2019_71-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-71 : Mise en réseau des bibliothèques du territoire communautaire _ Logiciel de gestion des bibliothèques et d'un portail Web_ choix du prestataire

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est compétente en matière de « *Lutte contre la fracture numérique* » et qu'elle est, en outre, compétente pour « *les projets qui, soit apportent une amélioration sur l'ensemble du territoire des services aux citoyens, soient permettent le renforcement de l'égalité dans les conditions d'accès à ces nouvelles technologies et à leurs avantages pratiques. A ce titre, est reconnue d'intérêt communautaire la mise en réseau des bibliothèques des Communes de Grillon, Richerenches et Visan.* »

CONSIDERANT que depuis 2006, le réseau Enclavebiblio regroupe les médiathèques municipales de Grillon et de Visan, permettant ainsi de développer un service de lecture publique de qualité et de proximité et plus largement, d'assurer l'égalité d'accès à la lecture, à la culture et aux sources documentaires,

CONSIDERANT que depuis la fusion en 2014 de la Communautés de Communes de l'Enclave des Papes avec la Communautés de Communes des Pays de Grignan et la commune isolée de Grignan, il convient d'élargir et harmoniser la mise en réseau pour les sept bibliothèques municipales du territoire de la Communauté de Communes, en équipant chacune d'elle d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèques, (SIGB), consistant en un logiciel de gestion commun des ressources et services en ligne, ainsi qu'un portail WEB dynamique,

CONSIDERANT l'avis public d'appel à la concurrence au BOAMP n°19-50989 en date du 29 mars 2019,

CONSIDERANT l'analyse des offres du 12 juin 2019,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER la proposition tarifaire de l'entreprise C3rb informatique, sise ZA de Lioujas, Rue de l'Aubrac à La Loubière (12740), consistant à la fourniture, pour les sept bibliothèques municipales du territoire de la Communauté de Communes, d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèques, (SIGB), portant sur un logiciel de gestion commun des ressources et services en ligne, ainsi qu'un portail WEB dynamique, pour une durée de 2 années reconductibles deux fois un an, s'établissant à 13 296.00 euros HT soit 15 955.20 euros TTC.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/07/2019
Reçu en préfecture le 12/07/2019
Affiché le **12 JUIL. 2019**
ID : 084-200040681-20190701-DP_2019_71-AU



Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 01 juillet 2019

Le Président,

Patrick ADRIEN

